

## TARIFS DE REDEVANCE SPÉCIALE 2025

*Délibération du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2024*

### REDEVABLES COLLECTÉS EN BAC ET NON-DOTABLES

#### 1- Coût de prestation de collecte et traitement

- Collecte et traitement des déchets non recyclables : **0,038 € / litre**
- Collecte et traitement des déchets recyclables : **0,027€ / litre**

Ainsi, les tarifs par bac sont les suivants :

Volume du bac	Déchets non recyclables	Déchets recyclables
<b>Coût pour 1 collecte hebdomadaire</b>		
180 litres	6,840 €	4,860 €
240 litres	9,120 €	6,480 €
360 litres	13,680 €	9,720 €
660 litres	25,080 €	17,820 €

#### 2- Forfait collecte sur le domaine privé

Il permet de facturer les redevables pour lesquels une demande de collecte par entrée dans l'enceinte de l'établissement a été acceptée par l'Eurométropole de Metz. Le forfait s'applique selon la fréquence de collecte, pour chaque type de déchets.

<b>Forfait collecte sur le domaine privé par point de collecte</b>
34,95 €

### 3 – Forfait mouvement de bac

<b>Forfait pour 1 mouvement de bac</b>
31,20 €

Le forfait pour la collecte des cartons demeure inchangé (8€).

Le forfait « petits producteurs » pour les établissements non assujettis à la TEOM demeure également inchangé (250 €).

## **REDEVABLES COLLECTES EN BENNE**

### 1- Forfait collecte

Il permet de facturer les redevables collectés en benne, lorsque Metz Métropole l'a jugé préférable à la collecte en bac (en termes technique ou de sécurité).

<b>Forfait collecte pour 1 enlèvement</b>
108,61 €

### 2- Traitement

Le coût du traitement correspond au tarif d'incinération voté chaque année par le Conseil d'Administration d'Hagani, majoré de la TGAP et de la TVA.

<b>Traitement pour 1 tonne</b>		
<b>Tarif</b>	<b>TGAP</b>	<b>TVA</b>
65,66 € / tonne	15 € HT / tonne	10 %
<b>TOTAL TTC pour une tonne</b>		<b>88,73 €</b>